

AUTRES DONS SPIRITUELS

Voir les 5 premiers dons du Saint-Esprit expliqués dans le manuel 7, leçon 35.

6. Dirigeants et administrateurs.

(1) Un dirigeant (Romains 12.8)

Le dirigeant exerce une fonction (office, service désigné) ou une aptitude spéciale dans l'assemblée. Les dirigeants conduisent le troupeau en marchant devant lui, en lui indiquant la direction à suivre et en lui donnant le bon exemple. C'est surtout la fonction des anciens de l'assemblée.

(2) Un administrateur (1 Corinthiens 12.28)

L'administrateur exerce une fonction (office, service désigné) ou une aptitude spéciale dans l'assemblée. Les administrateurs guident le troupeau du Seigneur en le conduisant dans les moments difficiles et en lui donnant la sagesse.

Il y avait dans l'assemblée des anciens qui s'occupaient des affaires de l'église sans avoir la charge de la prédication ni celle de l'enseignement (1 Timothée 5.17). Alors que les aides s'occupaient de l'administration des affaires extérieures, les administrateurs se chargeaient d'une certaine dose de leadership spirituel au sein de l'assemblée.

7. Servir et secourir.

(1) Servir (Romains 12.7)

Le service demande une aptitude spéciale. Il aurait aussi pu être du ressort des diacres (office, service désigné) dans l'assemblée. Les serviteurs voient et soulagent toutes sortes de besoins.

(2) Aides (1 Corinthiens 12.28)

L'entraide relève d'une aptitude particulière. Les aides apportent leur assistance dans toutes sortes de tâches.

8. Dire un parole de sagesse, une parole de connaissance, un psaume ou un mot d'encouragement.

(1) Une parole de sagesse (1 Corinthiens 12.8)

C'est prononcer une parole qui contient de la sagesse. Elle exprime le désir et l'aptitude à montrer aux gens le meilleur moyen d'atteindre les buts les plus nobles. Les chrétiens qui possèdent ce don spirituel conseillent à leurs frères et sœurs en Christ la manière de mener une vie la plu conforme à la volonté de Dieu.

(2) Une parole de connaissance (1 Corinthiens 12.28)

C'est prononcer une parole qui traite de la connaissance. Elle exprime le désir et l'aptitude à expliquer clairement aux autres la signification de choses qui leur étaient cachées avant. Les chrétiens qui possèdent ce don spirituel discernent si tel savoir particulier est bon et valable, autrement dit, s'il est en accord avec la révélation de Dieu dans la Bible ou non.

(3) Un psaume (1 Corinthiens 14.26)

C'est le désir et l'aptitude particulière que possède une personne de s'adresser aux autres au moyen de psaumes existants, de nouveaux hymnes ou de cantiques spirituels (Éphésiens 5.19; Colossiens 3.16). Les chrétiens qui possèdent ce don spirituel transmettent le message de Dieu au moyen de poèmes, de chants et de la musique.

(4) Une exhortation ou un encouragement (Romains 12.8)

C'est le désir et l'aptitude particulière de stimuler les chrétiens à faire ce que la Bible dit, au moyen du discours public ou d'un entretien privé. Les chrétiens qui possèdent ce don exhortent et conseillent d'autres chrétiens dans les domaines du développement personnel et du service. Ils les encouragent à appliquer les leçons de la Bible à la vie quotidienne et à la formation de leur caractère. Ils les incitent à se conduire en chrétiens et les encouragent à faire des progrès dans la foi.

9. Celui qui donne.

Celui qui donne (Romains 12.8) a le désir et l'aptitude particulière de consacrer ses biens terrestres au bien-être suprême des gens et à la plus grande gloire de Dieu. Les chrétiens qui possèdent ce don spirituel fixent leur attention sur l'acquisition d'argent ou de biens matériels au profit du royaume de Dieu. Ils confient leur argent ou leurs biens à d'autres chrétiens dans l'Église (la leur, d'autres ou des assemblées étrangères) et à des organisations chrétiennes pour favoriser l'extension du royaume de Dieu.

10. Celui qui pratique la miséricorde.

Celui qui pratique la miséricorde (Romains 12.8) possède le désir et l'aptitude particulière de ressentir les besoins des autres et donc de les consoler et de les secourir. Les chrétiens équipés de ce don spirituel sont généralement de bons observateurs et de

bons auditeurs. Ils jugent rapidement la situation de détresse, les pensées et les sentiments des gens qui sont découragés et meurtris, abusés ou opprimés, malades ou handicapés, âgés et mourants, ainsi que des personnes qui vivent dans la crainte ou se lamentent. Ils ont la capacité de l'empathie et de la sympathie.

11. La foi.

La foi (1 Corinthiens 12.9) est le désir et l'aptitude particulière d'accomplir une tâche particulière pour Dieu. Les chrétiens qui possèdent ce don spirituel font confiance à Dieu lorsqu'il leur demande d'accomplir quelque chose de particulièrement difficile. Dieu peut par exemple leur demander d'aller vivre et travailler dans un pays étranger, de tenir bon dans la persécution ou d'apporter la justice dans un monde injuste. Ils s'attendent à Dieu pour des miracles particuliers et pour accomplir de grandes choses par leur moyen. Ils comptent sur Dieu pour supprimer les difficultés, même si elles semblent aussi imposantes qu'une montagne. Ils s'appuient sur Dieu pour amener à l'existence des choses qui semblent impossibles humainement parlant. Comme Noé, Abraham et Moïse, ils accomplissent les desseins de Dieu par la foi.

12. Dons de guérison.

Les dons de guérison (1 Corinthiens 12.9,30) correspondent à une variété de désirs et d'aptitudes particulières pour guérir les maladies du corps et de l'esprit (ou âme) des autres gens. Dieu se sert des personnes qui sont pourvues de l'un de ces dons comme des instruments pour guérir les gens. Toute guérison est divine et donc surnaturelle.

13. Le don d'opérer des miracles.

Cette expression (1 Corinthiens 12.10, 28-29) englobe une variété de désirs et d'aptitudes particulières à accomplir des œuvres surnaturelles (cf. 2 Corinthiens 11.23-28), des signes inhabituels ou des miracles. Le but de ces miracles est de pointer en direction du Dieu de la Bible et de sa révélation, afin de fortifier la foi en Jésus-Christ qui aboutit à la vie éternelle (Jean 20.30-31). Dans la Bible, les miracles se produisent à des moments où Dieu se révèle et révèle sa vérité, comme au temps de Moïse, des prophètes de l'Ancien Testament (notamment Élie et Élisée), de Jésus-Christ et des apôtres du Nouveau Testament (Matthieu 10.1,8; Luc 10.18-20; Actes 2.43; 2 Corinthiens 12.12; Hébreux 2.4).

14. Le discernement des esprits.

Le discernement des esprits (1 Corinthiens 12.10) traduit le désir, l'aptitude particulière et la vocation de discerner les différents esprits. Tant que le Nouveau Testament écrit n'existait pas, les chrétiens devaient faire usage de ce don spirituel pour différencier ce qui était divin de ce qui était démoniaque, ce qui était spirituel de ce qui était psychologique, faire la différence entre la vérité et les mensonges, entre ce qui édifie et ce qui détruit. Les chrétiens qui possédaient ce don spirituel pouvaient «éprouver les esprits», pour savoir ce qui émanait de Dieu ou d'une autre source (1 Jean 4.1-6; Actes 13.6-12). Ils parvenaient à discerner si ce qu'un prophète du Nouveau Testament disait était vrai ou faux, si une personne de l'assemblée devait ou non faire ce que le prophète néotestamentaire disait (1 Corinthiens 14.29). Ils pouvaient discerner si un prétendu don spirituel dans l'assemblée était authentique ou simplement étrange, hypocrite, faux ou même diabolique.

Les mauvais esprits agissaient par le biais de personnes démoniaques ou qui s'adonnaient à des pratiques occultes. Ils opéraient même au sein des assemblées composées essentiellement de chrétiens d'origine païenne (1 Jean 4.1). De tels esprits mauvais pouvaient se manifester en faisant de fausses prophéties et en opérant des miracles particuliers (Actes 19.13-16). Les imitations diaboliques des dons spirituels et de l'œuvre de Christ existent encore (Matthieu 24.23-24; Actes 20.29-31; 2 Corinthiens 11.13-15).

15. Différents parler en langues.

(1) Les langues dans le livre des Actes.

Dans le livre des Actes, le parler en langues était le don spécial de s'exprimer dans d'autres langues connues et compréhensibles des nations du monde, au sujet de Dieu et de ses prodiges (Actes 2.7-11).

Le but était de décrire l'accomplissement historique de la prophétie vétérotestamentaire de Joël 2.28-29 et de prouver l'authentique effusion et la présence du Saint-Esprit (Actes 2.16). C'était le signe visible de la première venue du Saint-Esprit dans l'histoire humaine pour tous les Juifs qui croyaient en Jésus-Christ (Actes, chapitre 2), pour tous les Samaritains (demi-Juifs) qui croyaient en Jésus (Actes, chapitre 8) et pour tous les païens (non-Juifs) qui croyaient en Jésus (Actes, chapitres 10, 11, 15) (cf. Actes 1.8). Au chapitre 2, ce signe était en outre *visible* (langues de feu) et *audible* (le bruit d'un vent violent et le parler en des langues étrangères).

Le livre des Actes *décrit ou relate* ce que Dieu a fait dans l'histoire du salut. Ces événements étaient uniques et ne se sont pas reproduits. Le livre des Actes *n'enseigne pas* ce qui devrait se produire dans les églises du monde aujourd'hui. La Bible *enseigne* que les signes visibles normaux de la réception du Saint-Esprit sont la naissance d'une assemblée qui fonctionne normalement (1 Corinthiens 12.12-13; cf. Actes 2.42) et la présence visible du fruit de l'Esprit, notamment l'amour, dans la vie des croyants individuels (Galates 5.22). Par ailleurs, la Bible *enseigne* que même si certains dons spirituels ne sont pas présents dans une assemblée ou dans le croyant individuel, l'amour, lui, ne doit jamais faire défaut (1 Corinthiens 13.1-8). Mais la Bible

n'enseigne pas que la prophétie en langues connues (ou le parler en langues) doit nécessairement accompagner la réception du Saint-Esprit (ou le baptême du Saint-Esprit)!

(2) Les langues dans la lettre aux Corinthiens.

Dans la lettre aux Corinthiens (1 Corinthiens 12.10,28-30; 13.1,8-11; 14.1-33), le parler en langues était une aptitude ou un phénomène de dire des choses sous forme de sons étranges et inintelligibles (la langue des anges). Ce phénomène ne s'accompagnait pas de langues de feu visibles. Il était audible, incompréhensible et entraînait beaucoup de confusion dans l'assemblée.

L'apôtre Paul ne parle pas d'une explosion soudaine de langues, mais de *la capacité permanente de parler en langues*. L'expression «celui qui parle en langue» (1 Corinthiens 14.13) *ne désigne pas* une personne qui est soudain envahie par l'Esprit pendant le culte et le manifeste en exprimant des sons étranges et inintelligibles. *Elle désigne* une personne qui possède la faculté permanente de parler en langue (verbe au présent en grec). De même, l'expression «avoir une langue» (1 Corinthiens 14.26, verbe grec au présent) concerne une personne qui possède la faculté permanente de parler en langues. L'expression «parlent en langue» (1 Corinthiens 14.27-28, verbe grec au présent) s'applique à une personne qui possède le contrôle permanent de son parler en langue. C'est d'ailleurs pour cela que l'apôtre Paul *prescrit certaines limites* à l'usage des dons spirituels au cours des réunions publiques de l'assemblée, ce qui n'aurait pas été possible si les personnes concernées avaient été soudain envahies et habilitées par l'Esprit pour s'exprimer en langues.

La manifestation des dons spirituels s'est produite tout au début de l'Église primitive, quand les écrits du Nouveau Testament n'étaient pas encore tous rassemblés en canon. L'Église était alors exposée aux erreurs et aux fausses doctrines. L'assemblée de Corinthe se composait principalement de croyants issus d'un arrière-plan totalement païen, et ils luttèrent contre des problèmes et des phénomènes qui se produisaient principalement dans leur environnement non chrétien. Les chrétiens de l'assemblée de Corinthe étaient littéralement «désireux des esprits» (texte grec de 1 Corinthiens 14.12. Il n'est pas écrit: «désireux des dons spirituels»). Ils croyaient probablement que différents «esprits» accordaient différents dons spirituels aux gens. L'apôtre Paul, lui, enseigne que tous les dons spirituels proviennent du seul et même Saint-Esprit (1 Corinthiens 12.4,11). Il exhorte les chrétiens de Corinthe à rechercher avec zèle ce qui édifie l'église plutôt que ce qui provoque du désordre (1 Corinthiens 14.33,40). C'est pourquoi, dans cette situation d'erreur et de péché à Corinthe, il y avait un urgent besoin de certains dons spirituels comme la prophétie et son corollaire, le discernement des esprits (1 Corinthiens 12.10).

La lettre aux Corinthiens donne à penser que le parler en langues ne constituait que l'un des nombreux problèmes qui secouaient l'assemblée. On y découvre des divisions, un manque de maturité, de la jalousie, des querelles, une grave immoralité sexuelle, des disputes devant des juges mondains et impies, des abus dans l'usage de la liberté, des problèmes conjugaux, la consommation de viandes sacrifiées à des idoles, la position exagérée de certaines femmes, des réunions qui causaient du tort, une célébration coupable de la sainte cène, des querelles à propos du parler en langues et le déni de la résurrection corporelle.

Le problème dans l'église de Corinthe était la *place exagérée* accordée au don spirituel du parler en langues (1 Corinthiens 12.30) au point que l'exercice de ce don perturbait les réunions de l'assemblée (1 Corinthiens 14). C'est pourquoi l'apôtre Paul aborde la question des dons spirituels (grec: charismata). Il enseigne en premier lieu l'existence d'une grande diversité de dons spirituels, de services et de manifestations du Saint-Esprit (1 Corinthiens 12). Puis il souligne avec force l'excellente voie de l'amour qui replace tous les autres dons dans leur juste perspective et énonce le principe qui gouverne le fonctionnement de tous les dons (1 Corinthiens 13). Finalement, il indique la différence entre le don des langues et celui de prophétie (1 Corinthiens 14).

Il semblerait que les membres de l'église de Corinthe, qui possédaient certains dons spirituels, troublaient le bon déroulement des réunions de l'assemblée pour se faire entendre. Alors que Dieu veut que tout se déroule de manière ordonnée, ces membres se conduisaient de façon indigne et indécente. Au lieu de la paix, c'était l'irritation, la confusion et le désordre qui l'emportaient (1 Corinthiens 14.33,40). Tout en reconnaissant la validité des dons spirituels, l'apôtre Paul s'élevait contre ces pratiques désordonnées. Il énonça le principe que dans toutes les églises chrétiennes du monde, tout se fasse pour l'édification de l'ensemble de l'assemblée et de chaque chrétien individuel. La liberté que chacun revendiquait pour exercer son don spirituel particulier doit rester dans les limites de l'amour, de l'édification et du service. Les chrétiens doivent respecter les limites que l'apôtre a fixées dans la Bible (1 Corinthiens 14.26-40).

De cette manière, Paul situe le parler en langues à sa juste place par rapport aux autres dons spirituels. Il avait une exhortation spéciale pour ces chrétiens qui avaient l'aptitude permanente de parler en langues ou qui avaient l'habitude de parler, de prier ou de chanter en langues. Dans 1 Corinthiens 14.17-17, nous lisons: «C'est pourquoi, que celui qui parle en langue prie pour avoir le don d'interpréter. Car si je prie en langue, mon esprit est en prière, mais mon intelligence demeure stérile. Que faire donc? Je prierai par l'esprit, mais je prierai aussi avec l'intelligence; je chanterai par l'esprit, mais je chanterai aussi avec l'intelligence. Autrement, si tu rends grâce par l'esprit, comment celui qui est dans les rangs des simples auditeurs répondra-t-il Amen! à ton action de grâce, puisqu'il ne sait pas ce que tu dis? Tu rends, il est vrai, d'excellentes actions de grâce, mais l'autre n'est pas édifié.» Quand parle de «parler, chanter, prier par l'esprit (l'esprit humain)» il pense à la personne qui fait entendre des sons que personne ne comprend. Quand il parle de «parler, prier, chanter avec l'intelligence», il pense à la

personne qui exprime des mots que tout le monde comprend. Paul reprend ces chrétiens de Corinthe qui ne parlaient, priaient et chantaient qu'avec leur esprit et pas avec leur intelligence. Ils ne pouvaient donc que produire des sons étranges et inintelligibles.

Paul demande à ces chrétiens de prier à l'avenir pour pouvoir interpréter ce qu'ils aimeraient dire dans une langue inintelligible. Il les exhorte à ne pas d'abord prononcer des sons inintelligibles et ensuite de les redire en langues. Il leur enjoint plutôt de prier pour qu'à l'avenir, leur parler en langues soit *simultanément un parler avec leur esprit humain et un parler avec leur intelligence humaine*, autrement dit un parler intelligible! Il les exhorte à prier pour qu'à l'avenir, leurs paroles, leurs prières (actions de grâces) et leurs chants (louanges) en langues s'exprime uniquement *sous forme de communication intelligible ou clairement compréhensible dans les réunions de l'assemblée chrétienne*. Comme l'esprit humain est soumis à leur contrôle (cf. 1 Corinthiens 14.32), ils peuvent décider de ne plus parler en langues étranges et inintelligibles pendant les réunions publiques de l'assemblée, mais de s'exprimer par des paroles intelligibles qui instruiront tous les autres membres de l'assemblée (1 Corinthiens 14.19). C'est seulement ainsi que l'assemblée et ses membres seront édifiés (1 Corinthiens 14.12).

16. L'interprétation des langues.

(1) L'interprétation des langues (1 Corinthiens 12.10,30; 14.27-28).

C'est l'aptitude particulière à comprendre, traduire et interpréter non seulement les langues étrangères connues, mais également les différentes langues angéliques inconnues, afin d'édifier l'auditoire dans l'assemblée. Ce don spirituel est le complément nécessaire au don spirituel du parler en langues des hommes et des anges lors des réunions de l'assemblée. Les chrétiens qui possèdent ce don spirituel de façon permanente peuvent savoir si les chrétiens qui possèdent le don du parler en langues sont d'authentiques glossolales ou de faux, et du même coup si ce qu'ils ont l'intention de dire en langues va édifier l'assemblée et mérite donc d'être entendu par l'assemblée ou non.

(2) Parler à la fois avec son esprit et avec son intelligence.

Il est manifeste que ceux qui parlaient habituellement en langues dans l'assemblée de Corinthe ne possédaient généralement pas le don spirituel de l'interprétation des langues (1 Corinthiens 14.13). Il se peut très bien qu'une personne possédant le don permanent du parler en langues ait pu interpréter ce qu'elle aurait dit dans une langue inintelligible. Mais elle aurait ensuite dû parler dans une langue intelligible *simultanément* par son esprit et son intelligence. Autrement dit, ce que son esprit aurait aimé exprimer par des mots étranges et intelligibles, son intelligence et sa bouche allaient l'exprimer par des mots tout à fait clairs et compréhensibles (1 Corinthiens 14.5,13-19).

Mais cette faculté n'allait pas de soi (1 Corinthiens 14.5,13). En général, s'il y avait un interprète présent dans l'assemblée, c'était quelqu'un que l'assemblée reconnaissait comme possédant le don permanent de l'interprétation, quelqu'un de différent de celui qui avait l'habitude de parler des langues inintelligibles (1 Corinthiens 12.10; 14.27-28). S'il n'y avait pas d'interprète lorsque les chrétiens de l'assemblée se réunissaient, ou si l'interprète refusait d'interpréter, alors Paul interdisait le parler en langues inintelligibles dans l'assemblée (1 Corinthiens 14.28).

(3) Limitations apostoliques au parler en langues.

En outre, l'apôtre Paul fixe clairement à trois le nombre maximum de personnes autorisées à parler en langues lors des réunions de l'assemblée, et à condition que quelqu'un soit là pour interpréter. Il ordonne qu'il n'y ait pas plusieurs personnes qui parlent en langues simultanément lors des réunions (1 Corinthiens 14.27). Il interdit enfin aux femmes de parler (en prophétie ou en langues) pendant les réunions publiques de l'assemblée (1 Corinthiens 14.34-38).

17. Le célibat.

Le célibat (1 Corinthiens 7.7,32-35; Matthieu 19.10-12) désigne la capacité spéciale et le désir ou la vocation de rester célibataire pour servir Dieu et son royaume avec un cœur sans partage. Tous les autres dons spirituels, ainsi que celui-ci, peuvent être accordés de façon permanente ou seulement pour un temps limité, aussi longtemps que Dieu le juge nécessaire.
